



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.164/25
11 octobre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES STOCKS DE
POISSONS DONT LES DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT
TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ DE ZONES
ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS)
ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Quatrième session

New York, 15-26 août 1994

RAPPORT DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES
NATIONS UNIES SUR LES STOCKS DE POISSONS DONT LES
DÉPLACEMENTS S'EFFECTUENT TANT À L'INTÉRIEUR QU'AU-DELÀ
DE ZONES ÉCONOMIQUES EXCLUSIVES (STOCKS CHEVAUCHANTS)
ET LES STOCKS DE POISSONS GRANDS MIGRATEURS

Établi par le Secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	2
A. Ouverture de la session	1 - 2	2
B. Participation	3 - 7	2
C. Programme de travail	8	3
II. DÉBAT GÉNÉRAL	9	3
III. EXAMEN DES QUESTIONS	10 - 25	4
IV. COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS	26 - 28	6
V. FONDS BÉNÉVOLE	29	6
VI. CLÔTURE DE LA SESSION	30 - 31	6

I. INTRODUCTION

A. Ouverture de la session

1. La quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs s'est tenue à New York du 15 au 26 août 1994. Cette session a été convoquée conformément aux dispositions du paragraphe 3 de la résolution 48/194 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1993 intitulée "Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs. La troisième session de la Conférence avait eu lieu à New York du 14 au 31 mars 1994¹.

2. Le Président de la Conférence a fait une déclaration à l'ouverture de la session². Il a fait observer qu'avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer les participants allaient devoir prendre des décisions capitales et manifester une volonté commune nouvelle. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, les États avaient reconnu que la communauté internationale n'avait pas su gérer les richesses halieutiques de la planète. Le problème tenait en partie à un manque de coopération entre les États, qui ne tenaient pas compte du fait que le droit de pêche en mer était un droit conditionnel, qui s'assortissait du devoir de gérer et de conserver les ressources marines pour les générations actuelles et les générations futures. Le Président a ensuite souligné qu'il faudrait que la Conférence établisse des règles internationales minima, veille à ce que les règles applicables dans les zones économiques exclusives et la haute mer adjacente soient compatibles et cohérentes, prévoie un dispositif efficace pour surveiller si ces règles sont appliquées, et, le cas échéant, les faire respecter, crée un cadre de coopération régionale, universellement accepté, et établisse, compte tenu des dispositions de la Convention sur le droit de la mer, un dispositif de règlement des différends dont les décisions soient contraignantes.

B. Participation

3. Ont participé à la session les représentants des États suivants : Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Brésil, Burundi, Canada, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, îles Cook, îles Marshall, îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Myanmar, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Nioué, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Suisse, Sri Lanka,

Suède, Thaïlande, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu et Venezuela.

4. Un membre associé d'une commission régionale, les îles Vierges américaines, était aussi représenté.

5. Étaient aussi représentées les institutions spécialisées suivantes : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO.

6. Étaient également représentées les organisations intergouvernementales suivantes : Comité consultatif juridique afro-asiatique, Commission de l'océan Indien, Commission européenne, Commission internationale du thon des Tropiques, Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA), Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellite (INMARSAT), Commission internationale de la chasse à la baleine, Organisation latino-américaine de développement halieutique, Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et Agence des pêcheries du Forum du Pacifique Sud.

7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées conformément aux paragraphes 4 et 12 de la résolution 47/192 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1992 : Alaska Marine Conservation Council, American Oceans Campaign, Association algérienne pour la protection de la nature et de l'environnement, Association of the Bar of the City of New York, Canadian Ocean Caucus, Center for Development of International Law, Centre de recherches pour le développement des technologies intermédiaires de pêche, Confédération nationale de pêche artisanale du Chili, Coordination des équipages de pêche industrielle du cône Sud de l'Amérique latine, Conseil du droit de la mer, Environmental Defense Fund, Federation of Japan Tuna Fisheries Cooperative Association, Greenpeace International, International Coastal and Ocean Organization, International Collective in Support of Fishworkers, Red Mexicana de Acción frente al Libre Comercio, Samoan Association of Non-governmental Organizations (SANGO), Association du Canada pour les Nations Unies et Fonds mondial pour la nature.

C. Programme de travail

8. La Conférence a arrêté le programme de travail suivant pour sa session : 1) séances plénières officieuses pour entendre les observations générales des délégations au sujet du texte de négociation révisé (A/CONF.164/13/Rev.1); 2) examen du texte de négociation section par section; 3) consultations officieuses du Président sur les points pour lesquels on aura jugé que des améliorations peuvent être apportées; 4) étude de la forme sous laquelle la Conférence présenterait les résultats de ses délibérations; et 5) révision du document A/CONF.164/13/Rev.1 pour examen au début de la deuxième semaine de la session.

II. DÉBAT GÉNÉRAL

9. Aux 43e et 44e séances, tenues le 15 août, des déclarations générales ont été faites par M. Brian Tobin, Ministre des pêcheries et des océans du Canada,

/...

et M. Jan Henry T. Olsen, Ministre des pêcheries de Norvège, ainsi que par les représentants des États-Unis d'Amérique, de la Communauté européenne, du Japon, de la République de Corée, de l'Australie (au nom des États membres de l'Agence de pêcheries du Forum du Pacifique Sud), de l'Argentine, du Royaume-Uni, de la Pologne, du Pérou, de l'Inde, de la Chine, de l'Islande, de la Suède, de l'Uruguay et de la Thaïlande. Le représentant de la FAO ainsi que les observateurs de l'Alaska Marine Conservation Council, du Fonds mondial pour la nature et de Greenpeace ont également fait des déclarations.

III. EXAMEN DES QUESTIONS

10. De sa 45e à sa 52e séance, la Conférence a examiné le texte de négociation révisé section par section.

11. Le texte révisé de négociation comportait un préambule, 10 sections et 3 annexes intitulés comme suit : i) objectif; ii) application; iii) principes généraux; iv) coopération internationale; v) observation et application des mesures de conservation et de gestion des ressources halieutiques de la haute mer; vi) États du port; vii) États non parties aux organismes ou accords sous-régionaux ou régionaux; viii) règlement des différends; ix) besoins particuliers des États en développement; x) examen de l'application des mesures de conservation et de gestion; annexe 1 relative aux normes minimales régissant les données requises aux fins de la conservation et de la gestion des stocks chevauchants et des stocks de grands migrateurs; annexe 2 relative aux directives suggérées pour l'application des niveaux de référence à respecter à titre de prévention dans la gestion des stocks chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs; et annexe 3 relative à l'arbitrage.

12. À la 45e séance, tenue le 16 août, des déclarations ont été faites par les représentants de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de la Chine, de l'Union européenne, de la Thaïlande, du Pérou, de l'Argentine, du Japon, de la Suède, de l'Uruguay, de la République de Corée, du Mexique, de l'Indonésie, du Chili, de la Pologne, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, de l'Équateur, des Philippines, de l'Islande, de l'Australie, du Maroc, des États-Unis, du Sénégal, de la Mauritanie, des îles Cook et du Brésil. Les représentants de la FAO et d'OLDEPESCA ont également fait des déclarations.

13. À la 46e séance, tenue le 16 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de la Suède, de la Chine, du Canada, de l'Uruguay, de la Thaïlande, de la Pologne, de l'Union européenne, du Chili, de la République de Corée, du Brésil, de l'Australie, de la Fédération de Russie, de l'Argentine, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pérou, de l'Équateur, des États-Unis, du Mexique, du Maroc, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Norvège.

14. À la 47e séance, tenue le 17 août, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, de l'Inde, du Canada, du Kenya, de la République de Corée, de l'Ukraine, de la Suède, de Fidji, de l'Union européenne, de la Thaïlande, de la Pologne, du Japon, des États-Unis, de l'Équateur, de la Fédération de Russie, du Mexique, de la Chine, du Pérou, de l'Australie, de l'Argentine, de l'Uruguay et du Chili.

15. À la 48e séance, tenue le 17 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Japon, de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande, de la Thaïlande, de la Chine, de la Norvège, de la Fédération de Russie, du Sénégal, du Canada, de l'Union européenne, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la République de Corée, des États-Unis, du Chili, de l'Argentine, de l'Uruguay, de l'Australie et du Pérou. Les observateurs du Canadian Ocean Caucus, du Fonds mondial pour la nature et de l'Alaska Marine Conservation Council ont également fait des déclarations.

16. À la 49e séance, tenue le 18 août, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suède, de la Pologne, du Canada, de l'Union européenne, de l'Ukraine, de l'Inde, de l'Australie, de la République de Corée, du Japon, du Brésil, du Panama, des îles Cook, de la Norvège, de la Malaisie, de la Micronésie, des Îles Salomon, de la Fédération de Russie, de l'Argentine, de la Chine, du Kenya, de Samoa et du Mexique. Une déclaration a été également faite par l'observateur du Fonds mondial pour la nature.

17. À la 50e séance, tenue le 18 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, de Vanuatu, de l'Inde, de l'Union européenne, de l'Uruguay, des États-Unis, de la Pologne, de l'Indonésie, du Pérou, de l'Ukraine, de la République de Corée, du Japon, de l'Inde, du Brésil, de la Fédération de Russie, de l'Équateur, de l'Argentine, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de la Thaïlande, du Maroc, du Chili et de l'Australie (au nom de l'Agence de pêcheries du Forum du Pacifique Sud). Une déclaration a été faite par l'observateur du National Fish Workers of India.

18. À la 51e séance, tenue le 19 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Panama, de la Chine, de la Norvège, du Canada, de l'Union européenne, du Mexique, du Pérou, de l'Argentine, de la Pologne, de la Fédération de Russie, du Japon, de l'Islande, de l'Indonésie, des États-Unis, de l'Uruguay, de l'Inde, de la République de Corée, des Îles Salomon, des îles Cook de la Nouvelle-Zélande, d'Israël et de la Thaïlande.

19. À la 52e séance, tenue le 19 août, des déclarations ont été faites par les représentants de Kiribati, du Kenya, du Brésil, du Pérou, de la République de Corée, de la Micronésie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de l'Union européenne, de la Chine, de l'Inde, de la Thaïlande, de l'Uruguay, de l'Équateur, de la Suède, de l'Argentine, du Maroc, du Mexique, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, des Îles Salomon, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Australie, du Canada, de la Pologne, du Japon et de Fidji. Le représentant de la FAO et les observateurs du Canadian Ocean Caucus, de l'International Collective in Support of Fishworkers et de l'Environmental Defense Fund (au nom de 16 organisations non gouvernementales) ont également fait des déclarations.

20. À la même séance, le Président a informé les participants qu'il procéderait à des consultations officielles sur des questions liées à l'application des mesures de conservation et de gestion par les États côtiers, aux mers fermées et semi-fermées et à la collecte de données.

21. À la 53e séance, tenue le 23 août, le Président a introduit une nouvelle révision de son texte de négociation sous la forme d'un projet d'accord intitulé "Projet d'accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des

Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs".

22. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde et du Pérou.

23. À la 54e séance, tenue le 24 août, le Président a annoncé que le bureau de la Conférence avait décidé de recommander que les deux prochaines sessions de la Conférence se tiennent, l'une, du 27 mars au 12 avril 1995 et, l'autre, du 24 juillet au 4 août 1995.

24. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Pérou et de l'Indonésie. Le représentant de la FAO a également fait une déclaration.

25. À la 55e séance, tenue le 25 août, des déclarations ont été faites par les représentants du Pérou, de l'Union européenne, du Chili, du Brésil, de l'Indonésie, de l'Argentine, de la République de Corée, de l'Inde, de la Fédération de Russie et du Japon.

IV. COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

26. La Commission de vérification des pouvoirs s'est réunie le 24 août 1994.

27. À la 57e séance de la Conférence, tenue le 26 août, M. E. M. Gondra (Argentine) a, en sa qualité de Président de la Commission, présenté son rapport et informé les participants qu'en plus des États énumérés au paragraphe 4 du rapport, les Îles Marshall, le Panama et l'Uruguay avaient présenté leurs pouvoirs au Secrétaire général conformément au paragraphe 1 de l'article 4 du règlement intérieur, et qu'en plus des États énumérés au paragraphe 6, le Cap-Vert et l'Allemagne avaient communiqué par note verbale de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies³ le nom des représentants qu'ils avaient désignés.

28. La Conférence a approuvé les recommandations formulées dans le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, publié sous la cote A/CONF.164/23.

V. FONDS BÉNÉVOLE

29. À la 57e séance, tenue le 26 août 1994, le Président de la Conférence a redemandé instamment aux délégations de contribuer au fonds bénévole créé pour aider les pays en développement à participer pleinement et effectivement à la Conférence, afin que le plus grand nombre d'États possible y soient représentés. Le Canada a contribué au fonds au titre de la quatrième session de la Conférence.

VI. CLÔTURE DE LA SESSION

30. À la 57e séance, tenue le 26 août, le Président a prononcé une allocution de clôture, dans laquelle il a fait observer, entre autres, que la quatrième

session avait été extrêmement fructueuse étant donné que l'on était parvenu au stade où il restait à harmoniser le fond et la forme. À l'issue des débats et des propositions formulées en séance plénière et lors des consultations officielles tenues pendant la session, il avait pu faire distribuer une nouvelle version révisée de son texte de négociation à présent intitulé "Projet d'accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs" (A/CONF.164/22). Sous sa nouvelle forme, le document reflétait ce que le Président considérait être le sentiment général des participants, à savoir que si l'on voulait atteindre l'objectif d'une conservation et d'une gestion efficace des stocks en question, il était indispensable que les résultats des travaux de la Conférence se concrétisent sous une forme contraignante. Il ne s'était certes pas dégagé de consensus quant à la forme concrète que devraient prendre ces résultats, mais le Président jugeait encourageant et se félicitait que la Conférence ait décidé d'utiliser le texte de négociation comme base de ses travaux futurs. Le bureau estimait que la Conférence aurait besoin de tenir deux autres sessions en 1995 pour clôturer ses travaux. La première session serait donc consacrée à l'examen des questions de fond et la deuxième à la session de clôture. Le Président a, en conséquence, recommandé à la Conférence de demander à l'Assemblée générale de mettre à sa disposition des installations et des services pour les deux sessions qu'elle doit tenir en 1995, l'une, du 27 mars au 12 avril et, l'autre, du 24 juillet au 4 août.

31. La Conférence a approuvé la recommandation du bureau concernant les deux sessions de 1995. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Indonésie, de la Suède, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et du Canada. L'observateur de Greenpeace a également fait une déclaration.

Notes

¹ Pour le rapport de la troisième session de la Conférence, voir A/CONF.164/20. Pour le rapport du Secrétaire général sur l'application des décisions et recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement : utilisation durable et conservation des ressources biologiques marines en haute mer : Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs, voir A/48/479 et Corr.1.

² A/CONF.164/21.

³ Au 7 octobre 1994, les États suivants avaient présenté leurs pouvoirs conformément au paragraphe 1 de l'article 4 du règlement intérieur : Argentine, Colombie, Équateur, États-Unis d'Amérique, Inde, Italie et Sri Lanka. La nomination des représentants du Nicaragua a été communiquée par note verbale par la mission permanente de ce pays auprès de l'Organisation des Nations Unies.
